



Les particules de l'air augmentent le risque de mortalité en France

23/06/2008 10:23

Alors que le gouvernement s'apprête à rendre public le plan Particules annoncé dans le cadre du Grenelle, une étude montre qu'en France, la présence de ces polluants dans l'air ambiant, y compris en dehors des pics de pollution, augmente le risque de mortalité.

Evaluer par [Agnès Ginestet](#)

Si l'attention des chercheurs français s'est surtout portée sur les effets aigus d'une exposition à court terme à la pollution, l'Institut de veille sanitaire (InVS) s'intéresse désormais aux effets liés à une exposition sur le long terme. Un type d'étude que des chercheurs américains ont déjà publié. «Le problème du long terme, c'est que cela coûte cher, et qu'il est difficile de suivre ce que les gens deviennent du point de vue de la santé», note Agnès Lefranc, coordinatrice du Programme de surveillance air et santé (Psas) à l'InVS.

Le Programme de surveillance air et santé (Psas), lancé après l'adoption de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Laure) de 1996, s'est achevé avec une étude épidémiologique (1) quantifiant pour la première fois en France un lien entre la pollution à court terme aux particules fines PM 2,5 et grossières PM 2,5-10, et le risque de mortalité (2). Plus globalement, les résultats, qui portent comme les précédents sur 11 millions de personnes réparties dans 9 villes françaises entre 2000 et 2004, montrent que le nombre de décès non accidentels quotidiens, quelle qu'en soit la cause, est significativement lié aux niveaux d'ozone (O3), de dioxyde d'azote (NO2) ou de particules du même jour ou de la veille. «Le risque est plus marqué chez les personnes de plus de 65 ans et pour la mortalité cardiovasculaire et cardiaque», précise l'Institut de veille sanitaire (InVS). Selon Agnès Lefranc, coordinatrice du Psas, «il n'y a pas de niveau de pollution atmosphérique en-deçà duquel on n'observe pas d'effet sur la santé». En d'autres termes, les risques pour la santé demeurent présents en dehors des pics de pollution.

Pour une augmentation de 10 µg/m3 des niveaux de PM 2,5 et de PM 2,5-10, l'excès de risque de mortalité est de 2,2%. L'InVS fait toutefois remarquer qu'une telle augmentation «correspond à une augmentation relative de presque 100 % pour les PM 2,5-10, dont les concentrations moyennes annuelles sont inférieures à 10 µg/m3 dans les zones étudiées ici», alors qu'elle est plus importante pour les PM 2,5, dont les concentrations moyennes annuelles vont de 14 à 20 µg/m3. L'étude montre par ailleurs que l'excès de décès est de 0,9% lorsque la teneur en ozone progresse de 10 µg/m3

«Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus dans les études précédentes, qui avaient montré une mortalité en lien avec l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre», explique Agnès Lefranc. Une étude de 2006 entrant dans le cadre de Psas avait déjà permis d'établir un lien significatif entre les niveaux de particules et de NO2 et le nombre journalier d'hospitalisations pour causes cardiovasculaires.

Côté politique, la secrétaire d'Etat à l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé que le plan Particules, mesure décidée dans le cadre du Grenelle, serait présenté le 30 juin. «Il s'agit d'un sujet de santé émergent et de préoccupation majeure avec [la pollution à] l'ozone», a-t-elle déclaré. D'après l'AFP, des actions seront menées sur les chauffages domestiques, les industries, les transports et l'agriculture. Alors qu'une nouvelle directive européenne sur l'air impose aux Etats membres une valeur cible de 25 µg/m3 pour les PM 2,5 à atteindre d'ici 2010, la France s'est fixé une valeur cible de 15 µg/m3 pour 2010, qui sera obligatoire en 2015, «avec l'idée à terme de se conformer aux 10 µg/m3 préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)», a précisé Nathalie Kosciusko-Morizet.

(1) «Analyse des liens à court terme entre pollution atmosphérique urbaine et mortalité dans neuf villes françaises», InVS, juin 2008
(2) Les particules fines PM 2,5 sont celles dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres (µm) et les particules grossières PM 2,5-10 celles dont le diamètre est compris entre 2,5 et 10 µm.